Les nom de domaine

Un nom de domaine est une adresse internet qui permet d’acceder a un site web. La réservation du nom de domaine permet l’identification d’un site sur le réseau.

1. Composition des NDD

Le nom de domaine est composé d’un préfixe, d’un radical et d’un suffixe. Les organismes charger de l’atribution des nom de domaine :

1. ICANN
2. L’EURID
3. AFNIC

L’AFNIC est chargé des nom de domaine français. Elle à été créer en 1997 et elle est composé d’utilisateur, de prestataire de service et les représentants des pouvoir public

1. Atribution des NDD

L’atribution des NDD suit la règle « premier arrivé, premier servie ». Pour posseder un nom de domaine en .fr il convient de s’adresser a un prestataire de site internet.

1. Vérification du nom de domaine

Pour verifier si un nom de domaine est disponible, il faut utiliser l’outil « whois » c’est un service de recherche qui permet de trouver un nom de domaine.

La disponibilité apparente d’un nom de domaine ne signifie pas qu’il est disponible a la vue des marques.

1. Conflit entre nom de domaine et droit des marques.

La gestion des nom de domaines et droit des marque et un conflit permanent sur internet. Les entrepreneur français, pour proteger leur marque sont en droit d’exiger du titulaire d’un nom de domaine eponyme qui a le même nom. Le transfert de ce nom sur la base du délit de contrefaçon et sanctionnable.   
Le proprio d’une marque doit démontrer impérativement que les principes d’antériorité sont respecté.   
- La marque doit être antérieure au nom de domaine créer par le tier.  
- Une marque est protégé en France si elle a été déposer et enregistrer à l’impi.  
- Dès la date de dêpot, le droit des marque s ‘applique.